

République Française

Département de la Côte d'Or

Arrondissement de Beaune

Canton de Longvic

Communauté de Communes
De GEVREY-CHAMBERTIN
Et de NUIITS-SAINT-GEORGES

Commune de Curley

Rue de la Mairie
21220 CURLEY

Téléphone 03.80.61.47.99
Courriel : mairie.curley@yahoo.fr

Curley, le 18 février 2022

Procès-Verbal du

Conseil Municipal du 16 mars 2022

L'an deux mil vingt-deux, le seize mars à dix-huit heures trente

Le Conseil Municipal de la commune de CURLEY

Etant réuni, après convocation légale en date du quatorze mars 2022, sous la présidence de M Dominique BAILLEUX, Maire :

Etaient présents :

Mme Sylvine CHALLET, Mme Dominique CONVERSIN

Messieurs Grégory AUBERT, Dominique BAILLEUX, Franck DE DEMO, Pascal HADJUR, Michel PERSONNIER

Absents excusés

Mme Marine THOMAS, pouvoir donné à Mr Dominique BAILLEUX

Absents :

Mr Régis FOLLOT,

Secrétaire de séance : Mr Dominique BAILLEUX

La séance débute à 18h35.

- **Délibération : EOLE : choix de l'attributaire pour le Lot 10 (métallerie/ferronnerie)**

Comme délibéré lors du conseil municipal du 17 février 2022, nous procédons à la résiliation du marché pour faute du titulaire (Mais de Fer).

Nous avons obtenu des propositions tarifaires de 4 entreprises pour la réalisation de :

- La passerelle + escalier de secours
- Les brise soleil

La forte spéculation sur les matières premières ne permet pas de garantir les prix au-delà de quelques jours. C'est la raison pour laquelle le conseil a été convoqué en urgence.

4 entreprises ont répondu à notre demande pour la réalisation de ces travaux :

Boudier Métallerie	(21-Chenôve)
STM Métallerie	(71-St Léger sur Dheune)
Ets CAVOIS	(89-Mailly la Ville)
Ets BABOUHOT	(21-Gevrey-Chambertin)

Le maire expose les différentes propositions tant sur leur contenu que sur l'aspect financier.

Une proposition est rejetée car pas assez détaillée et ne prenant pas en compte les brise-soleils.

Une deuxième est rejetée pour un prix trop élevé.

Deux propositions sont similaires quant au contenu des prestations proposées.

Après délibération, le Conseil retient à l'unanimité la proposition de l'Entreprise BABOUHOT à Gevrey-Chambertin.

Pour les brise-soleils, le Conseil décide également de conserver la couleur « bois » proposée dès le départ du projet.

Le maire se charge d'informer les postulants de la décision du Conseil et prend immédiatement contact avec le maître d'œuvre pour la mise en place administrative du marché.

- **Délibération : convention avec l'association Animalliance**

Pour faire suite au débat du dernier conseil sur l'obligation de traiter le problème des chats errants, le maire propose au conseil un projet de convention avec l'association Animalliance qui se charge de fédérer les actions de capture et de prise en charge par un cabinet vétérinaire.

Les prestations de stérilisation seront facturées à la commune par Animalliance, soit 45 Euros pour un mâle, et 60 Euros pour une femelle.

Le maire indique que la convention avec la SPA doit subsister pour tous les autres actes concernant les animaux errants, notamment le cas des animaux décédés sur l'espace communal.

Le maire indique que la convention Animalliance n'exige aucune contrepartie financière.

Mr Personnier fait remarquer que la SPA n'étant quasiment jamais intervenue, la cotisation versée s'apparente plutôt à une subvention à une association d'utilité publique.

Après débat, le conseil approuve à l'unanimité des présents la signature de la convention avec Animalliance.

- **Questions diverses**

Demande de la Secrétaire de Mairie

Face à l'augmentation incontrôlée des prix du carburant, la Secrétaire de mairie, Mme THORET, a émis le souhait de regrouper ses deux demi-journées en une seule afin de limiter ses déplacements.

Elle propose le lundi de 10h30 à 18h00 avec une pause de 30 minutes pour un déjeuner sur place.

Le secrétariat n'étant ouvert au public que le jeudi matin, il n'y a aucune conséquence pour les administrés ; le maire va également se rapprocher de notre prestataire informatique afin que Mme Thoret puisse effectuer des opérations à distance en cas d'urgence.

Cette mesure est temporaire et sera abrogée lorsque le conseil estimera la que la situation est revenue à la normale.

Débat :

Plusieurs membres du conseil évoquent le problème d'organisation lié à une seule présence hebdomadaire le lundi. Le maire indique qu'il va contacter le prestataire informatique pour la mise en place d'une solution de télétravail pour pallier les demandes urgentes.

Le conseil donne son accord de façon temporaire ; la situation sera réévaluée chaque mois par le maire.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus aucune question n'étant soulevée, la séance est close à 19h15.

oOo